

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Les chiffres du jour – Orga et Vie syndicale / Compte-rendu du CEF des 5 et 6 juillet 2022 **p.2** / Communiqué de la FSM sur le Sommet 2022 de l'OTAN **p.3** / Tract : « Le 28 juillet, toutes et tous en grève pour nos salaires ! » **p.4** /

l'agenda



5 septembre 2022 :

Demi-journée d'étude
«RETRAITES»

6 septembre 2022 :

Assemblée Générale des
Syndicats de la FNIC-CGT

09 au 11 septembre 2022 :

Fête de l'Humanité avec le
stand de la FNIC et de l'UD 13

12 octobre 2022 :

Journée d'étude
«Handicap visible/invisible»



Réunions fédérales à venir

18/07 Industrie Pharma :
CPNEIS

21/07 Industrie Pharma :
CPPNI

08/09 CHSIC: réunion

08/09 Industrie Pharma :
CPPNI

08/09 LBM : CPPNI

15/09 Négoce : CMPPNI

15/09 Pétrole : CPNSS

15/09 Plasturgie : CPNE

Droits et libertés

Titre restaurant : retour au plafond de 19 euros

En juin 2020, le plafond quotidien d'utilisation des titres restaurant avait été porté à 38 euros et ce, pour tous les jours de la semaine (weekend et jours fériés compris).

Cette mesure avait été prise pour soutenir l'activité de la restauration.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, son utilisation revient donc dans les conditions d'avant Covid, à savoir : 19 euros pour le montant et son utilisation est limitée aux jours ouvrables (hors dimanche et jours fériés sauf si le salarié travaille ce jour là).

Pour rappel, les titres sont valables pour des aliments directement consommables ou qui servent à la préparation des repas. Les commerçants et les restaurants ne sont pas dans l'obligation de les accepter. ■

Les chiffres

26% DES FRANÇAIS N'ONT PAS L'INTENTION DE PARTIR EN VACANCES CET ÉTÉ ET 50 % D'ENTRE EUX AFFIRMENT QUE C'EST FAUTE DE MOYENS (+ 15 PTS VS 2021)

source : IPSOS

Orga et vie syndicale

Voix au Congrès confédéral

Comme nous l'avons annoncé, la FNIC sera représentée par 35 Camarades, (31 actifs et 4 retraités) qui seront porteurs des voix de l'ensemble de nos Syndicats lors du Congrès confédéral de mars 2023.

Concernant le nombre de voix dont disposera chaque Syndicat lors de ce Congrès confédéral, **il est calculé sur la base des cotisations réglées au 31 octobre 2022**, sur les exercices 2019-2020-2021.

À ce jour, ce sont toujours **137 Syndicats** qui ont un retard de reversement de cotisations pour 2021, soit **1664 FNI et 20 465 timbres qui restent impayés pour l'année 2021**.

Ce qui veut dire qu'il nous faut redoubler d'efforts pour interpellier les derniers Syndicats retardataires afin que le maximum de cotisations soit réglé à la fin octobre, faute de quoi nous verrons notre nombre de voix en baisse par rapport à la réalité. ■

650 millions
de personnes dans le
monde vivent avec moins
de 1,9 dollars par jour.

Actualité sociale

COMPTE-RENDU DU CEF DES 5 ET 6 JUILLET 2022

Situation générale :

La guerre en Ukraine est venue frapper une économie mondiale très fragile.

Des chocs d'offres secouent actuellement les marchés internationaux sur cinq secteurs fondamentaux pour l'économie : les énergies non renouvelables (gaz et pétrole), les matériaux, les métaux, les intrants agricoles et les produits agricoles. Et ces secteurs sont fortement impactés par un niveau d'interdépendance entre États. Paradoxalement, ce n'est pas uniquement la guerre en Ukraine qui a perturbé ces marchés et fait augmenter les cours. La crise avait commencé dès 2021.

En France, les médias nous ont focalisés sur l'après élection présidentielle et les législatives.

Ce que nous pouvons en retenir, tout d'abord, c'est que le camp du président est clairement désavoué par les élections législatives.

La REM, enfin « Renaissance », n'obtient qu'une majorité relative.

La faiblesse du soutien à Macron et à ses idées est réelle dans le pays.

Le CEF a acté la date de mobilisation interprofessionnelle du 29 septembre, proposée par la Confédération.

Mais les membres du CEF ont aussi fait le constat qu'il y a urgence, que la mobilisation doit être à la hauteur des enjeux et donc que cette date du 29 septembre ne suffira pas.

D'ores et déjà, nous appelons les Syndicats de nos champs professionnels à se mobiliser le 28 juillet.

Notre CEF considère que, pour réussir un mouvement d'ampleur, dès le début du mois de septembre, d'autres mobilisations interprofessionnelles doivent être crantées. Le CEF donne mandat au Secrétariat fédéral pour se rapprocher de quelques Fédérations afin d'**organiser des journées de luttes et d'actions interfédérales** dès le début du mois de septembre 2022.

Orga et Vie Syndicale :

Concernant la syndicalisation sur l'année 2021, **ce sont 793 nouveaux syndiqués qui nous ont rejoints** et pour l'année 2022, nous en sommes à 479 nouveaux syndiqués enregistrés sur Cogitiel pour notre FD au 31 mai 2022.

Le constat est clair Camarades, nous réalisons des adhésions, mais ça n'est pas suffisant car notre panier est percé !!

Chaque année notre syndicalisation ne permet pas de combler les pertes sur l'existant. Pour gagner nous devons faire de la syndicalisation une préoccupation permanente des directions de syndicats.

53^{ème} Congrès confédéral :

L'ensemble des Syndicats ciblé par la Fédération pour être dans la délégation de la FNIC au Congrès confédéral a été contacté.

Des discussions sont en cours avec les UD sur les mandats.

Formation syndicale :

Bilan premier semestre : six formations ont été réalisées lors de ce premier semestre, pour une grande partie en région. **77 camarades ont été formés.**

Projection deuxième semestre :

En septembre : un stage CSST est programmé.

En octobre : un stage CSE et un stage niveau 1 sont programmés à Montreuil.

Une formation niveau 1 est programmée en Normandie et une formation politique financière est programmée à Marseille.

Initiatives fédérales :

Le 05 septembre : demi journée sur la réforme des retraites

Le 06 septembre : Assemblée Générale de la FNIC

Du 09 au 11 septembre : Fête de l'Humanité avec le stand de la FNIC et de l'UD 13

Le 12 octobre : journée d'étude sur le handicap visible/invisible.

Fiche revendicative :

Suite à notre Congrès fédéral, la fiche revendicative 22 sur l'environnement a été validée.



COMMUNIQUÉ DE LA FSM SUR LE SOMMET 2022 DE L'OTAN

La Fédération syndicale mondiale, représentant plus de 105 millions de travailleurs de 133 pays sur les 5 continents, en vue du Sommet 2022 de l'OTAN qui se tiendra les 29 et 30 juin à Madrid, condamne fermement et sans équivoque l'existence de l'OTAN qui constitue une machine agressive de guerre au service des intérêts des pays impérialistes de l'alliance.

Nous dénonçons les mensonges provocateurs et les récits officiels de l'OTAN selon lesquels l'objectif de l'alliance est d' « assurer la sécurité de son milliard d'habitants ».

Les peuples du monde entier savent que la mission sanglante de cette alliance impérialiste est de maintenir et d'étendre autant que possible le rapport de force existant favorable aux pays de l'OTAN pour sauvegarder les profits de leurs monopoles.

Dans le système impérialiste, caractérisé par les interdépendances inégales qui régissent les relations entre tous les États capitalistes, tant les peuples des États membres de l'OTAN que les peuples des autres pays n'ont rien à attendre des alliances et des guerres impérialistes, sauf la mort, la souffrance, la pauvreté et la misère.

Nous dénonçons les exclusions, les discriminations, les embargos et les sanctions imposés par les États-Unis, l'OTAN et l'UE contre plusieurs pays, car ils ont un impact négatif sur le niveau de vie des familles à faible revenu, des travailleurs, des petits agriculteurs pauvres et des couches populaires en général.

Nous dénonçons la « préoccupation » hypocrite des dirigeants des États-Unis, de l'UE et de l'OTAN, qui invoquent effrontément le droit international et la défense de la

liberté lorsqu'ils parlent de l'invasion russe de l'Ukraine.

Ils parlent comme si l'histoire humaine commençait en février 2022, ils falsifient la réalité historique, confirmant que la vérité est toujours l'une des premières victimes de la guerre. L'OTAN invoque la paix, l'autodétermination, l'intégrité territoriale, le droit international, la démocratie et les droits de l'homme, alors qu'elle est la première à faire la guerre en tuant « ce qui survit à leur paix ».

Ils sont les premiers à intervenir dans les affaires intérieures des autres États, à modifier les frontières et à violer le droit international et les droits de l'homme afin d'étendre leurs sphères d'influence et de servir leurs plans géostratégiques.

Les responsables d'innombrables invasions et interventions portent la responsabilité principale de la militarisation des relations internationales, car ils insistent sur le maintien et l'expansion de l'OTAN dans le contexte d'un Nouvel Ordre mondial.

La paix mondiale ne peut être protégée par la militarisation ou en parrainant toutes sortes d'idéologies fascistes et nationalistes d'extrême droite.

La paix mondiale ne peut reposer sur des sanctions et des guerres économiques. Ceux qui, par principe, défendent la paix et la liberté, se battent pour la dissolution de l'OTAN et de toutes les coalitions militaires, le démantèlement des armes nucléaires, le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les pays, et pas seulement de ceux qui s'alignent et servent les intérêts des États-Unis et de leurs alliés.

La Fédération syndicale mondiale est fermement convaincue que les dépenses militaires privent les gens du droit fondamental de vivre dans la dignité et que l'OTAN déstabilise le monde. Elle exige la dissolution inconditionnelle et urgente de l'OTAN.



La Fédération syndicale mondiale appelle les travailleurs du monde entier à lutter contre les guerres impérialistes et le système qui les génère, à lutter pour la paix mondiale et la solidarité entre les peuples, à s'opposer au gaspillage des ressources et de l'argent à des fins militaires, à exiger le démantèlement des armes nucléaires et la dissolution immédiate de l'OTAN.■
Le Secrétariat fédéral.

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

LE 28 JUILLET, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE POUR NOS SALAIRES !

Pendant des années il n'y avait pas d'argent et depuis des mois le gouvernement donne des milliards aux entreprises sans conditionnalité sociale et environnementale, ni contrôle. Chaque année, les dividendes versés par les entreprises françaises qui figurent au CAC 40 atteignent des records. Cet argent est celui des travailleurs !

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sont supportées par les salariés, les retraités et les privés d'emploi. La flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) va plonger des familles entières dans la précarité.

En novembre 2021, l'Insee chiffrait à 9,2 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire en 2019, en France métropolitaine. Pour 2022, cet institut estime que ce chiffre pourrait atteindre 9,3 millions de personnes...

La crise actuelle a mis en lumière le manque de reconnaissance du travail et la nécessité urgente d'augmenter les salaires.

CE QUE LES SALARIÉS REVENDIQUENT DANS LEURS NOMBREUSES LUTTES, CE N'EST PAS L'AUMÔNE, MAIS LE JUSTE RETOUR DES RICHESSES CRÉÉES.

Les augmentations salariales qui ont été obtenues depuis début 2022 n'ont pas suffi à étouffer le malaise profond des travailleurs, du fait qu'elles ne répondent pas à l'inflation que nous subissons et au regard de l'explosion des dividendes, profits ou augmentations des salaires des PDG.

La CGT de TotalEnergies a appelé l'ensemble du groupe et de ses filiales en France à une nouvelle

journée de grève, le 28 juillet prochain, afin de réclamer de réelles augmentations de salaires. Les avitailleurs sont en grève reconductible depuis mi-juin, avec des moments forts courant juillet.

Les luttes pour des augmentations salariales qui répondent aux besoins des travailleurs s'amplifient et ne demandent qu'à se généraliser.

Dans ce contexte, le Comité exécutif fédéral, réuni le 05 juillet, appelle l'ensemble des Syndicats de la FNIC-CGT à faire du 28 juillet une grande journée de mobilisation en appelant à la grève et à construire le rapport de force durant l'été, comme une marche pour la construction d'un appel à la grève début septembre avec les secteurs structurants de l'économie.



Il est de notre **responsabilité** d'informer et de mobiliser les salariés durant la période estivale.

Il est de notre **devoir** de préparer la mobilisation, le plus rapidement possible, par des actions dans nos entreprises.

AVEC LA CGT, ORGANISONS LA LUTTE DÈS LE 28 JUILLET ET DURANT TOUT L'ÉTÉ, POUR ALLER VERS UNE GRANDE MOBILISATION DÉBUT SEPTEMBRE, LE 22 SEPTEMBRE À L'APPEL DE LA SANTÉ ET LE 29. ■